

Agriculture | En Dordogne, la MSA et la Chambre d'agriculture s'unissent pour faciliter la transmission des exploitations



Le défi pour la Chambre d'agriculture de la Dordogne est d'assurer le renouvellement des générations en agriculture. La MSA poursuit le même objectif, soucieuse d'éviter une désertification dans les campagnes et l'affaiblissement des filières agricoles. Assurant la gestion du Point accueil information transmission, la chambre d'agriculture rencontre tous ceux qui souhaitent céder leurs fermes. La MSA, de son côté, rencontre tous les futurs retraités. La MSA et la Chambre d'agriculture ont décidé travailler ensemble pour faciliter la transmission des fermes en accompagnant cédants et repreneurs.

D'ici dix ans, 50 % des chefs d'exploitants périgourdins feront valoir leurs droits à la retraite et auront transmis leur exploitation. Pendant de nombreuses décennies, la ferme était reprise par les enfants ou au sein de la famille. Actuellement, les transmissions dans un cadre familial représentent 40 % des installations. Pour le cédant, les questions sont alors nombreuses : vais-je pouvoir conserver mon domicile, que faire du foncier, dois-je tout vendre et partir ailleurs ? Pour répondre au défi du renouvellement des générations, la chambre d'agriculture et la MSA Dordogne Lot-et-Garonne, associent leurs compétences pour optimiser l'accompagnement à la transmission en Dordogne. Ils ont passé une convention dont le double objectif est à la fois d'harmoniser le parcours du futur retraité et de mieux accompagner les repreneurs. La Chambre d'agriculture, qui accueille déjà les porteurs de projets et les cédants via le Point Accueil Installation Transmission (PAIT), recevra désormais en binôme avec la MSA, les agriculteurs souhaitant cesser leur activité afin de leur apporter une information la plus complète possible. *"Nous allons organiser des réunions d'informations publiques et surtout des entretiens individuels avec un conseiller retraite de la MSA et un conseiller transmission de la Chambre. Nous souhaitons être au plus près des territoires, les personnes n'auront pas besoin de venir jusqu'à Périgueux, pour s'informer,"* précise Jean-François Fruttero, le président de la MSA. Actuellement 150 entretiens individuels sont conduits chaque année.

Mieux vaut anticiper

L'exploitant souhaitant cesser son activité pourra à la fois constituer son nouveau projet de vie, connaître les

modalités de départ, ses droits et préparer dans de bonnes conditions la transmission de son exploitation. " *Les entretiens ont lieu à partir de 55 ans. Nous conseillons d'anticiper de plusieurs années le départ à la retraite. Cela facilitera la reprise de la ferme. Il faut pas moins de dix-huit mois voire deux ans entre le moment où l'on décide de prendre sa retraite et l'installation du jeune,*" ajoute Lysiane Lenice la directrice de la MSA. La Dordogne attire de nombreux candidats à l'installation en agriculture, parce que le foncier n'est pas trop onéreux et les exploitations sont majoritairement à taille humaine. " *Ils viennent de toute la France, ont majoritairement un bon niveau d'études, de Bac + 3 à bac + 4, ont souvent exercé une activité professionnelle dans un autre domaine, pendant 5, 10 voire 15 ans. Nous sommes un des rares départements français où le nombre de jeunes inscrits au répertoire à l'installation ne diminue pas,* précise Pascal Chabaud, chargé de mission transmission à la Chambre d'agriculture. En 2018, 127 cédants sont passés par le PAIT. L'objectif de la convention entre les deux partenaires est de permettre au plus grand nombre de bénéficier de cet accompagnement.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : aqui.fr

Publié sur aqui.fr le 09/05/2019

[Url de cet article](#)